



ASSEMBLEE GENERALE

NOTE DE SYNTHESE EXPLICATIVE

Cadre réservé au Directeur général

Séance du 22 mai 2019

Point n°4

Objet : Approbation du rapport du Réviseur

Date du rapport : 11 avril 2019
Dossier :
Référence :

1. Exposé du dossier :

Au vu de la clôture de l'exercice 2018, les pièces comptables ont été mises à disposition du Réviseur endéans les délais légaux ;

Sur base des documents transmis, le Réviseur établit un rapport sur les comptes annuels au 31/12/2018 ; ce rapport atteste de la régularité, au regard des dispositions légales, des opérations à constater dans les comptes et de la situation financière de l'intercommunale ;

Le Réviseur atteste, par conséquent, que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de la société ;

2. Proposition de décision :

- D'approuver le rapport du Réviseur relatif à l'exercice 2018 ; un exemplaire du rapport approuvé sera annexé à la présente délibération pour en faire partie intégrante.
- De transmettre à la Cour des comptes dans les 30 jours le rapport approuvé, étant rappelé que la Cour des Comptes peut adresser au réviseur des questions en lien avec son rapport.
- De transmettre la présente délibération et son annexe à la Tutelle en exécution de l'article L 3131-1, §3, 2° CDLD.
- De joindre ledit rapport en annexe des comptes annuels qui seront déposés à la Banque nationale de Belgique.

3. Projet de délibération et pièces justificatives : en annexe

4. - 5. Informations budgétaires¹ - Subvention¹ : Néant

¹ Compléter si d'application



6, 7 & 8 Gestionnaire du dossier, Responsable du service compétent

Nom/prénom : Moermans Laurence
Téléphone : 085/31.04.51
E-mail: laurence.moermans@aieg.be

9. Observations : Néant

10. Informations techniques

Le gestionnaire du dossier, son Responsable de service sont en première ligne pour fournir à la demande, des informations (techniques), complémentaires à celles que les membres de l'Assemblée générale trouveront dans les dossiers ouverts à leur consultation auprès de la Direction générale.

Il est rappelé que le projet de plan stratégique fait l'objet d'une présentation et d'un débat au sein du Collège communal.

Les Comptes annuels font l'objet d'une présentation par le fonctionnaire dirigeant et/ou le Directeur financier qui répondront aux questions en présence du Réviseur.

* * *

Cédric CARIGNANO.

Gestionnaire du dossier, Responsable du service compétent.
